



REGARDS CROISES SUR LA PROTECTION SOCIALE

COMITE DE PILOTAGE DES REGIMES DE RETRAITE : COPILOR

Informations bi mensuelles N° 8

15 Décembre 2011

Sommaire :

Comité de Pilotage des régimes de retraite

Adoption définitive de la LFSS 2012 par le parlement

Regards en brefs :

Prévoyance santé : un parcours mieux éclairé

Mise en place du HCFPS

Départementalisation des CAF

Le COPILOR a été créé par la loi sur la réforme des retraites du 9 Novembre 2010 dans le cadre de l'objectif d'un retour à l'équilibre des régimes de retraites à l'horizon 2018.

Ce comité, composé de parlementaires, représentants de l'Etat, partenaires sociaux et directeurs de caisses de retraite exerce un rôle de veille afin de s'assurer du respect de la trajectoire de retour à l'équilibre du système de retraite et de garantir le paiement des retraites de tous les français.

Ce comité a également pour mission de suivre la réalisation des objectifs du système de retraite par répartition : dont, notamment, le respect des principes d'équité et de solidarité inter-générationnelles; la progression du taux d'emploi des plus de 55 ans et la réduction des écarts de pensions entre hommes et femmes.

Lors de sa dernière réunion, le COPILOR a poursuivi sa

réflexion sur la pertinence des indicateurs à retenir pour la meilleure approche possible en terme de suivi.

Cette approche a donné lieu à de nombreuses questions. Chaque item soulève, en effet, un certain nombre de problématiques :

Sur quelle base définir l'équité entre générations ?

Cette question est tout aussi prégnante intra génération car elle se complexifie avec la prise en compte de différents cursus de carrière, de la possibilité d'appartenance à des régimes différents, de la situation familiale...

Quel « niveau de vie satisfaisant » pour nos retraités ?

Comment assurer la pérennité des régimes notamment par rapport à la projection des déficits ?

Autant de questions sur lesquelles la CFE-CGC s'emploie à apporter les réponses adaptées aux besoins de ses adhérents.

EDITO

Le gouvernement a annoncé la mise en place d'un Haut Conseil du Financement de la Protection sociale (HCFPS) pour rechercher des solutions au problème des ressources.

Ce type de démarche n'est pas nouveau.

L'expérience vécue sur le dossier de la dépendance témoigne d'une situation d'urgence...la crise amplifiant les problèmes de déséquilibres dépenses/recettes.

Groupes de travail, Hauts Conseils... multiples débats... un enjeu sociétal souligné par tous, de foisonnantes propositions... mais beaucoup de bruit pour rien !

Partager un diagnostic sur une situation alarmante, c'est insuffisant !

Converger vers une nécessaire réforme structurelle des fondamentaux c'est mieux !

Gardons nous de l'instrumentalisation politique en période électorale !

Danièle KARNIEWICZ

Secrétaire Nationale

Secteur Protection Sociale

LE SECTEUR PROTECTION SOCIALE SOUHAITE

A CHACUN DE VOUS

D'EXCELLENTE FETES DE FIN D'ANNEE

ADOPTION DEFINITIVE DE LA LFSS



Adoption définitive de la LFSS

La loi de financement de la sécurité sociale pour 2012 a été définitivement adoptée par le Parlement le 29 Novembre 2011.

En complément des informations communiquées dans les précédents numéros de **Regards Croisés sur la Protection sociale** vous en trouverez ci après la synthèse :

Les prévisions de recettes sont revues à la baisse. Elles se chiffrent à 440,2 Mds € toutes branches confondues.

Le déficit prévisionnel s'établit à 15,6Md € (dont 13,8Md € pour le régime général) et à 19,7Md € si l'on intègre le Fond Solidarité Vieillesse (FSV).

MESURES MALADIE:

Pour 2012, l'Objectif National des Dépenses de Santé (ONDAM) est fixé à 171,2Md €. Sa progression n'est que de **2,5 %** (contre 2,8 % initialement prévus soit une économie de 500 MS €).

- La **mission médico-économique de la Haute Autorité de Santé (HAS)** est renforcée.

- Les **expérimentations sur les nouveaux modes de rémunération des professionnels de santé** sont prolongées.

- Le **plafond de ressources pour bénéficier d'une aide à l'acquisition d'une complémentaire santé** est relevé et fixé à 35% du plafond de la CMU complémentaire.

Des **objectifs de performance** sont intégrés dans les

contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens des hôpitaux.

- Un **Fonds d'Intervention Régional (FIR)** géré par les Agences Régionales de Santé est créé afin de financer des actions et des expérimentations s'inscrivant dans l'amélioration de la gestion des moyens mis à contribution en matière de soins.

- Des **négociations pourront être engagées** entre les pharmaciens et l'assurance maladie en vue de trouver d'autres formes de rémunération (honoraires de dispensation ...)

MESURES RELATIVES AUX TAXATIONS :

- L'**assiette de contribution sociale de solidarité à la charge des sociétés** est harmonisée.

- La **hausse de la taxation sur les alcools forts** est adoptée.

- Les **dépenses de publicité dans la presse médicale** sont intégrées dans la taxe sur la promotion des médicaments.

- Le cadre juridique de la **Déclaration Annuelle des Données Sociales (DADS)** est rénové.

MESURES DE LUTTE CONTRE LA FRAUDE:

- Les dispositions concernant les **pénalités et sanctions financières** prononcées par les **organismes de sécurité sociale** en cas de non respect du code de la sécurité sociale sont harmonisées

- Les contentieux sont confiés aux Tribunaux des Affaires de sécurité sociale

- La **notion d'isolement** est redéfinie.

- Les prestations sociales des personnes ayant acquis un numéro de sécurité sociale à l'aide de faux documents pourront être suspendues .

- Les **échanges de données informatisées** sont intensifiés.

MESURES FAMILLES

Le parlement confirme la **revalorisation FORFAITAIRE des prestations familiales**. Pour l'année 2012, la BMAF (base mensuelle de calcul des prestations familiales) est fixée à 399 €.

Le **plafond de ressources** servant à déterminer le droit aux PF est revalorisé de 1%. A partir de 2013, la revalorisation interviendra au 1er Avril.

- Un barème majoré pour le **Complément de Libre Choix de Mode de Garde en faveur des parents isolés ou handicapés** est mis en place.

- Le paiement intégral par les CAF, de l'**Allocation de Soutien Familial (ASF)** même en cas de paiement partiel d'une pension alimentaire est désormais possible.

MESURES RETRAITE :

La LFSS adopte la **réforme des retraites** avec la phase de transition raccourcie d'un an

Saisi de l'examen de la constitutionnalité de cette loi, le **Conseil Constitutionnel** a validé l'essentiel de ce texte le 15 Décembre dernier .

REGARDS EN BREF

PREVOYANCE SANTE : Un parcours mieux éclairé

Le secteur Protection Sociale engage une démarche destinée à accompagner les représentants CFE-CGC dans l'exercice de leur mandat au sein des Institutions de Prévoyance.

Les **sessions de formation** ont pour **objectif de mettre en exergue les problématiques stratégiques relevant d'un domaine extrêmement technique afin d'en appréhender plus aisément les enjeux.**

Destinées dans un premier temps aux Administrateurs des Institutions de prévoyance, ces actions de formation seront par la suite étendues aux délégués syndicaux qui assurent la négociation des contrats de santé et prévoyance au niveau de l'entreprise ou de la branche professionnelle.

Mise en place du HCFPS

Le Haut Conseil du Financement de la Protection Sociale (HCFPS) va être prochainement installé .

Ses missions consistent à **dresser un état des lieux du financement, évaluer les évolutions possibles, examiner l'efficacité des règles de gouvernance et d'affectation des recettes des régimes sociaux et formuler des propositions de réforme.**

Présidé par une personne qualifiée nommée par le gouvernement, le HCFPS comprend **44 membres** dont 16 représentants du patronat et des organisations syndicales, 11 personnes qualifiées, 4 parlementaires, 8 représentants de l'Etat .

DEPARTEMENTALISATION DES CAF

34 CAF infra départementales viennent de fusionner pour aboutir à

13 nouvelles CAF DEPARTEMENTALES en Décembre 2011 :

CAF de la LOIRE: Création le 11 Octobre 2011, siège à Saint Etienne

CAF de l'OISE : création le 20 Octobre 2011, siège à Beauvais

CAF du FINISTERE : Création le 20 Octobre 2011, siège à Quimper

CAF de la SEINE MARITIME : création le 20 Octobre 2011 , siège social au Havre et siège administratif à Rouen

CAF du DOUBS : Création le 27 Octobre 2011, siège à Montbéliard

CAF de l'ISERE :Création le 27 Octobre 2011, siège à Grenoble

Caf de l' AISNE : Création le 31 Octobre 2011, siège social fixé à St Quentin, siège administratif à Soissons

CAF du PAS DE CALAIS : Création le 2 Novembre 2011, siège social à Arras

CAF du RHONE : Création le 7 Novembre 2011, siège à Lyon

CAF de l'ARDECHE : création le 7 Novembre 2011, siège social à Aubenas, siège administratif à Annonay

CAF de l'HERAULT : Création le 8 Novembre 2011, siège à Montpellier

CAF du MAINE ET LOIRE : Création le 14 Novembre 2011, siège à Angers

CAF du NORD : Création le 23 Novembre 2011, siège à Lille

REGARDS EN BREF :

Prévoyance santé :

un parcours mieux éclairé

Mise en place du HCFPS

Départementalisation des CAF

